

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 149

Artikel: Prélude à une démocratie économique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prélude à une démocratie économique

Dans l'ordre économique et social, la fin de ce siècle sera vraisemblablement dominée par deux problèmes. L'un portera sur le sol (aménagement, prix, mode d'appropriation, entretien), l'autre sur la démocratie économique.

Curieusement, on lui objecte déjà les mêmes arguments qu'on a opposé autrefois à la démocratie politique : le pouvoir ne se partage pas ; il faudra toujours quelqu'un pour décider en dernier ressort ; chacun n'a pas les connaissances suffisantes (l'instruction, disait-on) pour participer valablement au processus de prise de décision. Comme toujours : les obstacles dits techniques sont des obstacles politiques. Soyez sans illusion, travailleurs ! La démocratie économique ne vous sera pas octroyée ; vous devrez la gagner, probablement de haute lutte.

L'initiative sur la participation vérifie l'importance du mouvement syndical dans l'échiquier politique suisse. Il a suffi d'une conférence de presse pour qu'aussitôt la classe dirigeante fasse connaître son mécontentement et pour que les media se sentent obligés d'engager la discussion.

Pourtant l'unité est tronquée. L'Union syndicale suisse s'est alliée, pour la première fois, ne manquant-on pas de souligner, aux syndicats chrétiens et évangéliques. Mais la Société suisse des employés de commerce est restée « sur la touche ». La pression de la base sera-t-elle suffisante pour réaliser en chemin un front uni très nécessaire ?

Cette initiative est une contre-offensive. Pourquoi s'en cacher ? Mais ne nous y trompons pas : en Suisse, le vent de l'histoire tourne à droite. L'Action nationale se distinguera de moins en moins d'un mouvement de type poujadiste, exaltant un nationalisme intransigeant (« contre l'emprise étrangère ») et suicidaire (« contre la surpopulation »).

Le mal qui ronge les syndicats ne leur est nullement spécifique. L'entrepreneur est lui aussi en quête d'une nouvelle justification sociale de l'industrie. La croissance pour la croissance ; une concentration pour permettre la croissance à un échelon supérieur ne satisfait plus une société développée. Les déchets (les déséconomies externes des économistes) deviennent un tribut trop lourd que doivent payer tous les membres des collectivités humaines par suite de la décision d'un petit nombre et pour leur profit.

Les mécanismes de conciliation et d'arbitrage prévus par les conventions collectives font entendre des grincements de plus en plus audibles. Cette fameuse « bonne foi », qui est la pierre d'angle de la paix du travail, ne suffit plus pour assurer l'égalité des partenaires sociaux. C'est du moins ce que laisse entendre « La Lutte Syndicale » du 31 mars qui écrit : « La bonne foi a été un moyen utile pour mettre sur pied d'égalité les partenaires sociaux. Elle a cessé d'avoir ce caractère parce que le patronat se présente devant le syndicat après avoir fixé, en dehors de toute négociation paritaire, ses plans de développement et déterminé ses ambitions face à ses concurrents. Or ces choix pèsent de manière déterminante sur l'importance des concessions que le patronat, de bonne foi, peut faire dans le cadre des discussions des partenaires sociaux. On ne remédiera à cette situation qu'en introduisant et en développant largement la participation des travailleurs. C'est dire combien l'initiative syndicale sur la participation est indispensable pour garantir la revalorisation continue du statut des travailleurs dans les entreprises et lors des négociations paritaires. »

Revendication — Intégration

Une initiative peut canaliser des critiques et un mécontentement. Mais celle-ci est bien davantage qu'une manœuvre. Le dernier congrès de l'USS, en octobre 1969 à Montreux, a été saisi de diverses propositions concernant la participation des travailleurs aux décisions. Par la suite, une commission spéciale a été instituée. Elle a travaillé pendant plus d'un an.

La participation n'émerge donc pas comme une succette d'un sac à malices.

En ouvrant le débat sur la participation, le syndicat est-il prêt à réexaminer son propre rôle dans la société ? Ses difficultés actuelles sont liées à une certaine ambiguïté : à l'origine, les syndicats mettaient l'accent sur leur fonction de revendication, aujourd'hui ils jouent plutôt l'intégration sociale. Pourtant la fonction du syndicat est bien de revendiquer : défendre les intérêts des travailleurs dans les conflits sociaux afin que les revenus du travail s'adaptent au progrès technique. Mais très vite le syndicat a constaté que la lutte pour l'amélioration des conditions matérielles passe par la prospérité générale. C'est alors qu'il s'est reconnu cette fonction d'intégration. La participation va-t-elle renouveler la combativité du syndicalisme — fonction de revendication — ; ou au contraire lui permettre d'asseoir ses représentants dans des fauteuils de conseils d'administration ?

Représentation-responsabilités

La participation suppose d'abord le droit à une large information. Cette condition est capitale, il faut l'exploiter au maximum.

Les salariés ensuite exigent un aménagement démocratique des structures de l'entreprise. La participation à leur gestion économique et financière suscite des controverses. Le représentant des travailleurs n'a pas selon nous à se substituer ou à se confondre avec le « technocrate » ou le « manager ». Une telle confusion serait regrettable et ne servirait pas du tout la défense des salariés. Il faut régler la fonction et le rôle de chacun, non pas selon un principe hiérarchique et autoritaire, mais sur la base d'une démocratie économique réelle. C'est comme organe de contrôle, sans responsabilités directes dans le processus de production, qu'il faut entendre la représentation des salariés au sein de conseils d'administration. Il ne s'agit pas d'une fuite devant les responsabilités, mais bien plutôt de la constatation que la fonction de gestion ne doit pas être cumulée avec celle de représentant des travailleurs. La démocratie économique et son mode de réalisation — la participation — supposent donc une redéfinition du statut de la propriété. Débat essentiel. D.P. n'en sera pas absent.

Imaginaire fusion

Dans son numéro du 1er avril la « Gazette de Lausanne » croit pouvoir annoncer la fusion de « Domaine public » et de « La Nation ».

Cette nouvelle est pour le moins prématurée. La faible teneur de notre partie publicitaire ne nous a pas encore réduits à une telle extrémité.

Nous recusons donc les pourparlers de fusion entrepris à notre insu et sans notre consentement et conservons notre Eglise libre.

Nos rapports — ou ce qui en tient lieu — avec l'autre Eglise, si attachée à son statut étatique, se déroulent sous le signe de la coexistence pacifique, forme plus évoluée et mieux comprise en ce pays que ne l'est la guerre froide.

Autre inexactitude : « Domaine public », qu'on dit vaudois, se veut romand, a un important potentiel rédactionnel à Genève, notamment.

Au surplus, les rédacteurs de D.P. fréquentent peu les pintes lausannoises. On les voit rarement au Vaudois, quelquefois au Romand, pour s'y détendre entre amis, les soirs où la rédaction d'en face n'y tient pas séance. Ils travaillent à l'Europe.

Une chose encore nous chiffonne :

Dans cette imaginaire rencontre, à côté d'un excellent vin blanc offert par la rédaction de la « Gazette » et les services publicitaires réunis de la « Nouvelle Revue » et de l'ancienne « Gazette », nous n'avons trouvé que des flûtes au sel.

Nous avions espéré des merveilles.

H. G.

Le gigantisme du Crédit Suisse

Nous l'écrivions dans notre deuxième cahier sur le capitalisme suisse : les grandes banques d'affaires ne semblent pas vouloir prendre le contrôle d'entreprises industrielles. Peut-être nous faudra-t-il revoir cette appréciation ainsi que nous y incite l'évolution récente du Crédit suisse. (Nous tirons nos renseignements d'une étude du « Sonntags-journal » du 3 avril).

I. Le Conseil d'administration du Crédit suisse regroupe plusieurs ténors de l'économie suisse : Robert Ador du Grand Passage à Genève, Samuel Koechlin du comité de direction de Ciba-Geigy, les deux Schmidheiny (Peter, d'Escher-Wyss et Max, d'Holderbank), Theodor Waldesbühl de Nestlé Alimentana. Sans nommer les représentants de Sulzer, Zurich Assurances, La Suisse Assurances, Fischer, Alusuisse, Société suisse de réassurances, BBC, etc.

II. Les cinq directeurs généraux siègent dans une bonne cinquantaine de conseils d'administration. La plus belle brochette revenant à son président, E. Reinhardt, avec quatorze mandats, totalisant un capital-actions de 824 millions (dont Financière-Michelin à Bâle et Saint-Gobain international à Fribourg).

III. Deux parlementaires fédéraux sont présents dans les organes du Crédit suisse. Au Conseil d'administration, le conseiller aux Etats soleurois Bachmann (ancien directeur des finances), spécialiste des entreprises de forces motrices. Il siège au Conseil d'administration des Forces Motrices du Nord-Est (NOK). Dans l'organe de contrôle, le conseiller aux Etats Honegger, président de la Chambre zurichoise du commerce et de l'industrie. Tous deux sont évidemment radicaux.

IV. Le Crédit suisse contrôle les Grands Magasins Jelmoli et toutes les entreprises du groupe, Elektro-Watt (qui contrôle elle-même notamment quatorze entreprises de forces motrices), Fides Treuhand, auxquels s'ajoutent des participations importantes au Crédit foncier suisse, à Zurich, au Général Shopping à Luxembourg et à Allianz-Finanz AG.

V. Les quelque quatre-vingts agences et filiales du Crédit suisse entretiennent des contacts suivis et approfondis avec l'ensemble de l'économie du pays. De plus, par l'intermédiaire de Fides-Treuhand — l'une des plus importantes agences fiduciaires suisses — qui révisent annuellement les comptes de centaines d'entreprises, le Crédit suisse prend connaissance des plus récents secrets financiers de ces sociétés.

VI. C'est une évidence de noter qu'il est impossible de décrire complètement la force réelle du Crédit suisse, qui est considérable, puisque par ses décisions il peut influencer l'activité de centaines d'entreprises. Il se distingue des conglomérats bancaires américains de deux points de vue : son financement est mieux assuré et il n'a pas à craindre une quelconque loi anti-trust !

Contre-publicité télévisée

L'impôt sur la publicité est une solution, comme nous le rappelions récemment, pour financer les organisations de protection des consommateurs. Une commission du VI^e plan français propose une autre voie originale : « corriger l'extension de la publicité commerciale à l'ORTF par la diffusion, à des heures d'écoute favorables, de programmes réguliers d'initiation et d'information sur les problèmes de consommation, à la conception et à la réalisation desquels seraient associées les organisations de consommateurs. »